**Au XIe siècle déjà, la place des laïcs dans l’Église posait question**

Julien Tranié, le 21/11/2018

La CROIX

Dans une déclaration récente au mensuel allemand Vatican Magazin, le cardinal Walter Brandmüller a expliqué que la situation actuelle de l’Église était « comparable à celle des XIe et XIIe siècles ».

Par-delà cette déclaration, la période dite de la réforme grégorienne est un moment clé pour comprendre la relation entre l’Église des clercs et les laïcs.

**Comparaison n’est pas raison**

Ceci dit, dans l’histoire millénaire de l’Église, la période dite de la réforme grégorienne, plus vaste que le seul pontificat de Grégoire VII (1073-1085) qui lui a donné son nom, donne quelques clés d’analyse pour regarder en face la crise actuelle que vit l’Église.

Dans une interview au mensuel allemand *Vatican Magazin*, le cardinal Walter Brandmüller, l’un des quatre cardinaux signataires des dubia qui remettaient en cause les conclusions du pape François sur la famille, a expliqué que la situation actuelle de l’Église était *« comparable à celle des XIe et XIIe siècles »*. Il explique notamment que le pouvoir ecclésiastique était alors détenu par une petite caste de laïcs riches et puissants qui ont laissé se développer dans le clergé des mœurs dissolues. S’ensuivirent des difficultés pour l’Église à annoncer réellement l’Évangile.

**Se détacher du pouvoir des laïcs**

En effet, à cette époque, deux pratiques entravaient le pouvoir réel de l’Église : la [simonie](https://eglise.catholique.fr/glossaire/simonie/) et le nicolaïsme. Elles ont toutes deux été interdites sous le pontificat de Léon IX (1049-1054).

La simonie désigne le fait de pouvoir acheter des charges ou sacrements ecclésiastiques. Le nicolaïsme, lui, est le mariage ou le concubinage des prêtres qui était autorisé en dehors des ordres majeurs durant toute la première partie du Moyen Âge. Ces deux pratiques donnaient finalement une grande importance aux laïcs. D’une part, le mariage des prêtres entraînait la naissance d’héritiers qui revendiquaient ensuite dans leur patrimoine les biens de leur père. D’autre part, la simonie permettait aux familles fortunées d’acheter un certain nombre de hautes fonctions ecclésiastiques et d’ainsi posséder une forme d’influence sur l’Église.

*« La question de la place des laïcs dans l’Église est en fait le dénominateur commun au XIe et XXIe siècle »* explique Valérie Theis. Car si l’Église a interdit le mariage des prêtres, c’est essentiellement pour bouter les laïcs hors de positions fortes dans l’Église, plus que pour des questions morales.

La suppression du nicolaïsme et la décision de sa stricte application par le pape Grégoire VII ont mis du temps à être appliquées et ont suscité de vives résistances. *« À Paris, les clercs déclarèrent que les ordres du pape étaient absurdes et qu’on ne pouvait s’y conformer »* détaille Valérie Theis qui confirme que la réforme grégorienne fut une véritable révolution qui se fit dans la douleur.

**Une Église qui savait changer les règles**

Vivons-nous alors aujourd’hui une contre-réforme grégorienne avec le pontificat du pape François ? *« Il est vrai qu’en parlant du cléricalisme comme du mal de l’Église, le pape interroge ce qui a été imposé depuis 1 000 ans dans l’Église, à savoir une institution dirigée par les clercs »* analyse Valérie Theis.

Par-delà la comparaison, Valérie Theis pointe également un trait de caractère de l’Église médiévale dont le pape pourrait s’inspirer : l’adaptabilité. En effet, selon elle, la réforme grégorienne montre la grande souplesse de l’Église pour continuer à garder son influence. *« durant le Moyen Âge l’Église n’arrête pas de se réinventer, de changer les règles pour s’adapter à la réalité de la société ».* Et de conclure : *« c’est ce qui a toujours fait sa grande force et c’est ce qui semble lui manquer un peu aujourd’hui ».*